



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2008-2009

Ministère de la Promotion de la santé

ISSN# 1718-665X

This document is available in English.





TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2008-2009

Vue d'ensemble du ministère.....	2
Mission.....	4
Principales priorités et stratégies du ministère.....	5
Principales priorités du ministère	
Soutien à la santé publique	6
Prévention des maladies chroniques.....	6
Obésité – Saine alimentation et vie active.....	6
Développement du sport et de l'athlétisme	7
Promotion de la santé mentale et prévention des toxicomanies	7
Organigramme du ministère.....	8
Lois	9

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2008/09.....	9
Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	10





Partie I : Planification axée sur les résultats 2008-2009

Ministère de la Promotion de la santé

ISSN# 1718-6668

This document is available in English.



PARTIE I : Publication de la planification axée sur les résultats 2008-2009

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Promotion de la santé s'est donné pour objectif d'instaurer une culture de la santé et du bien-être en Ontario et de contribuer au maintien de notre système de santé financé par les deniers publics.

Nos programmes et nos politiques intègrent la prévention des maladies chroniques, la promotion de la santé, ainsi que les programmes de sports et de loisirs, pour promouvoir l'amélioration de l'état de santé de tous les Ontariens à long terme.

D'après les estimations, l'Ontario consacre environ la moitié de son budget total en soins de santé au traitement de maladies dont on pourrait largement assurer la prévention. À titre d'exemple, une vie sans tabac, une saine alimentation et l'accroissement de l'activité physique pourraient prévenir près de la moitié des décès imputables au cancer. À lui seul, le tabagisme est responsable de 90 % des décès causés par le cancer du poumon chez les hommes et de 80 % de ces décès chez les femmes.

Notre vision consiste à permettre aux Ontariens de mener une vie saine et active et de faire de l'Ontario une province saine et prospère où il fait bon vivre, travailler, jouer, étudier et se promener. Pour concrétiser notre vision, nous influençons l'établissement des politiques de santé publique en créant des partenariats fructueux avec les collectivités, les organisations, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé. Collectivement, nous pouvons bâtir une culture de la santé et du bien-être en Ontario.

Notre ministère a défini le renouvellement de la santé publique, la prévention des maladies chroniques, la réduction de l'obésité par la promotion d'une saine alimentation et d'une vie active, le développement du sport et de l'athlétisme, la promotion de la santé mentale ainsi que la prévention des toxicomanies comme ses priorités.

Dans le cadre de notre stratégie Ontario sans fumée, la Loi favorisant un Ontario sans fumée et son règlement d'application sont entrés en vigueur le 31 mai 2006. Cette stratégie est l'une des plus ambitieuses et des plus complètes en Amérique du Nord. Elle comprend des programmes visant à prévenir le tabagisme chez les jeunes, des programmes facilitant l'abandon du tabagisme, ainsi que des mesures de protection proscrivant l'usage du tabac dans les lieux de travail et les espaces publics fermés, pour permettre aux Ontariens d'éviter la fumée secondaire.

Le ministère continue d'investir dans des projets communautaires favorisant un mode de vie sain et actif, dont le Programme de santé cardiovasculaire de l'Ontario et le Fonds Collectivités actives. L'an dernier, 2 587 partenaires communautaires ont réalisé 612 projets grâce au Programme de santé cardiovasculaire de l'Ontario. Le Fonds Collectivités actives, qui est une composante clé de VIE ACTIVE 2010, stratégie ontarienne en faveur de la pratique des sports et de l'activité physique, a permis d'octroyer



334 subventions à des organismes locaux et provinciaux, afin qu'ils procèdent à la création ou au renforcement de programmes de sports et de loisirs communautaires ou d'activités physiques.

Grâce à la mise en service du centre d'appels et du site Web Saine alimentation Ontario, en juillet 2007, l'ensemble des Ontariens bénéficient d'un accès élargi à l'expertise professionnelle de diététistes agréés. Les mauvaises habitudes alimentaires représentent la deuxième cause de maladie chronique en importance, après le tabagisme. Quel que soit leur lieu de résidence à l'intérieur de la province, les Ontariens peuvent accéder à de l'information sur la nutrition et une saine alimentation par l'intermédiaire du site Web ou du centre d'appels, en plus d'obtenir les conseils d'un diététiste agréé. D'après les résultats de l'évaluation initiale, les appelants se disent très satisfaits de ce service. De plus, ils considèrent l'information obtenue comme étant pertinente, fiable et conviviale. En conséquence, le ministère maintiendra son projet pilote de centre d'appels et de site Web en 2008-2009.

En 2007 également, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, les bureaux de santé publique de Porcupine et d'Algoma ainsi que les commissions scolaires locales ont uni leurs forces dans le cadre du programme pilote de distribution de fruits et de légumes dans le Nord de l'Ontario afin de distribuer, à raison de 3 fois par semaine, des fruits et des légumes à quelque 12 000 jeunes fréquentant 60 écoles pendant l'année scolaire 2007-2008. L'objectif de ce projet pilote consiste à mieux sensibiliser les enfants et leurs parents à la consommation des fruits et des légumes.

Le ministère poursuit sa collaboration avec des organismes provinciaux et autochtones, en vue d'informer les Ontariens sur les moyens d'éviter les risques liés au jeu compulsif et d'obtenir de l'aide en cas de difficultés liées au jeu compulsif.

Le programme Communautés cibles contribue à la prévention des blessures et des maladies chroniques liées à l'alcoolisme et à la toxicomanie dans 22 collectivités diverses et réparties dans l'ensemble de l'Ontario. Ces collectivités sont censées égaler les subventions ministérielles grâce à leurs ressources locales, en fournissant un apport de 1,00 \$ en nature pour chaque montant de 1,00 \$ versé par le ministère. En 2007-2008, plus de 800 partenaires ont continué de dépasser cette exigence.

Nous continuons d'investir dans la promotion de la santé et dans la composante principale de prévention que représente le Réseau ontarien de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux (ROLAVC). Par l'intermédiaire de la Fondation des maladies du cœur de l'Ontario, le ministère a mené une campagne médiatique pour informer le public sur les signes avant-coureurs de l'accident vasculaire cérébral et ses facteurs de risque modifiables. En conséquence, 72 % des Ontariens peuvent maintenant citer au moins 2 des signes avant-coureurs de l'accident vasculaire cérébral, comparativement à 53 % d'entre eux en 2003.



Par ailleurs, le ministère de la Promotion de la santé se charge de soutenir et de diriger 59 organisations sportives et multisportives de l'Ontario, afin qu'elles atteignent les objectifs sportifs de VIE ACTIVE 2010, en jouant le rôle de chefs de file du développement du sport et de l'athlétisme. Le ministère reconnaît l'apport de ces organisations, puisqu'il accorde un soutien financier constant aux organisations admissibles, par l'intermédiaire d'un programme de financement triennal et de subventions annuelles en faveur de projets donnant la priorité au sport conformément à VIE ACTIVE2010.

Le programme *Quest for Gold* de l'Ontario a permis de recueillir 10 M\$ et d'octroyer une aide financière à des athlètes amateurs de haut niveau, afin qu'ils atteignent leurs objectifs en participant aux grandes compétitions nationales et internationales. Ce programme leur offre aussi des possibilités améliorées d'entraînement et de compétition, tout en contribuant au perfectionnement des entraîneurs.

En 2008-2009, le ministère de la Promotion de la santé continuera de tirer parti de ses réalisations de 2007-2008, puisqu'il a établi des bases solides qui lui permettent d'aller de l'avant pour atteindre son objectif, soit l'amélioration de la santé des Ontariens.

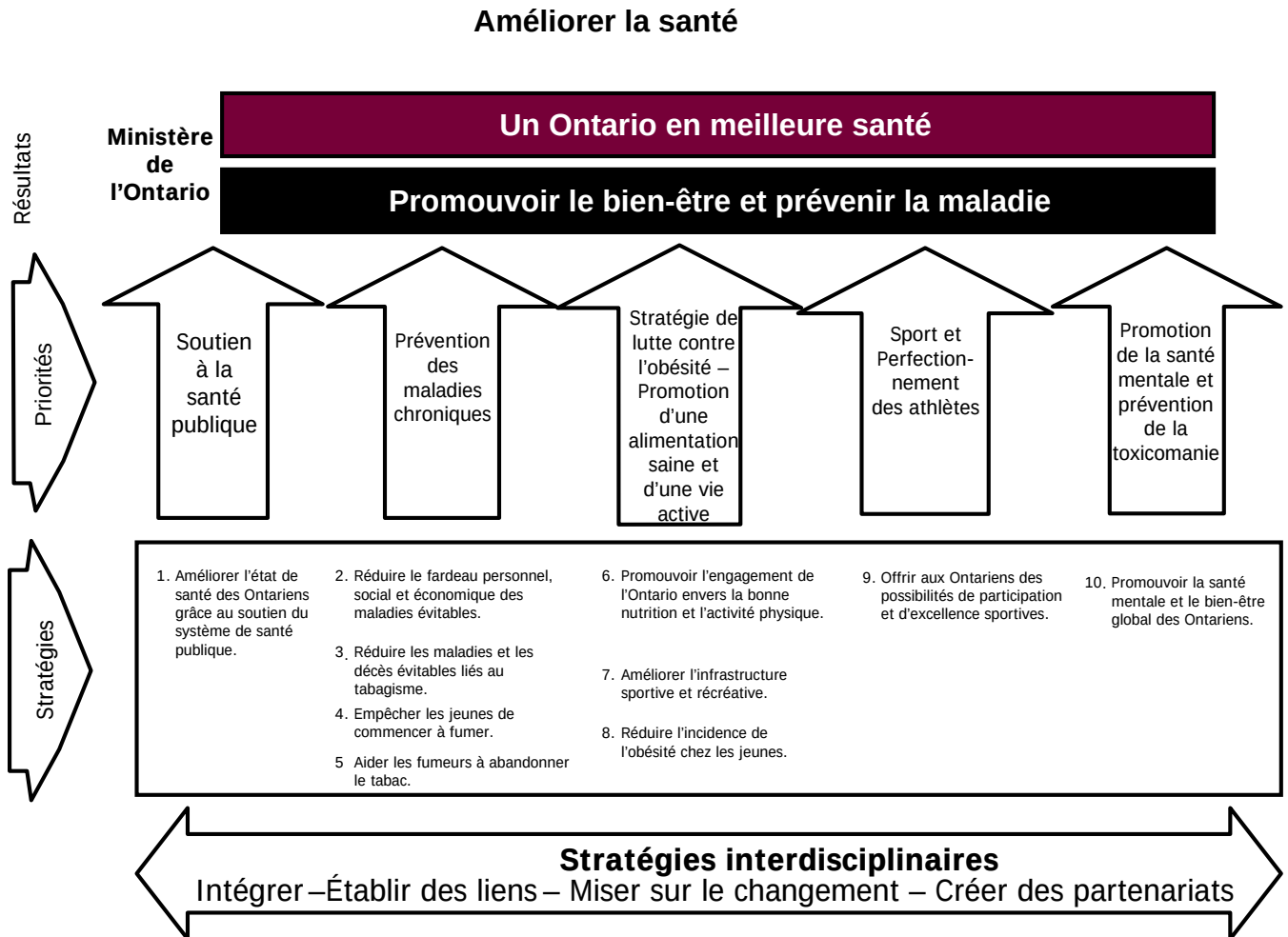
MISSION

- Défendre la promotion de la santé en Ontario. Motiver les personnes, les organisations, les collectivités et les gouvernements à créer une culture de la santé et du bien-être.
- Offrir des programmes, des services, des outils et des mesures incitatives pour renforcer la santé et le bien-être.
- Faciliter les choix en matière de santé.
- Mettre à profit l'énergie et l'engagement des autres ministères, des autres ordres de gouvernement, des partenaires communautaires, du secteur privé, des médias et de la population pour promouvoir la santé et le bien-être dans l'intérêt de tous les Ontariens.
- Faire de l'Ontario un chef de file de la promotion de la santé au Canada et sur le plan international.



PRINCIPALES PRIORITÉS ET STRATÉGIES DU MINISTÈRE

Le graphique ci-dessous illustre la démarche entreprise par le gouvernement pour obtenir l'un de ses résultats prioritaires.





PRINCIPALES PRIORITÉS DU PROGRAMME

Grâce aux priorités qu'il a établies, le ministère peut instaurer des mesures incitatives à l'intention de ses partenaires et les autoriser à exécuter des programmes qui répondent aux besoins des diverses clientèles et parties prenantes, dans les domaines suivants :

- Santé publique
- Prévention des maladies chroniques – Ontario sans fumée
- Obésité – Saine alimentation et vie active
- Développement du sport et de l'athlétisme
- Promotion de la santé mentale et prévention des toxicomanies

Soutien à la santé publique

Le ministère soutient le système de santé publique de l'Ontario et il contribue à l'amélioration de la santé des Ontariens en finançant quatre programmes de santé obligatoires : prévention des maladies chroniques; santé infantile, dont le programme de soins dentaires pour enfants; santé et reproduction, ainsi que prévention des blessures et des toxicomanies. Grâce à la prestation de ces programmes et de ces services, le ministère collabore avec les bureaux de santé publique en vue d'autonomiser les collectivités, en permettant ainsi aux Ontariens de mener une vie saine.

Prévention des maladies chroniques – Ontario sans fumée

Les investissements réalisés dans la prévention des maladies chroniques reposent sur des données factuelles et sont axés sur les résultats. Leur concrétisation fait appel à des partenaires adéquats. Une démarche intégrée permet de cibler les facteurs de risque pour la santé à chaque étape de la vie, de même qu'en situation de maladie chronique. Dans le domaine de la prévention des maladies chroniques, le ministère a adopté une perspective communautaire qui lui permet d'harmoniser les activités de sensibilisation et d'information publiques relatives à la prévention des maladies chroniques au sein de la province. Ces activités se concentrent sur l'élimination des maladies et des décès liés au tabagisme, grâce à l'exécution des dispositions de la Loi favorisant un Ontario sans fumée, la prévention de l'expérimentation et de l'accroissement du tabagisme chez les enfants, les jeunes et les jeunes adultes, ainsi que la motivation et le soutien des personnes face à l'abandon du tabac. Cette priorité prévoit également l'appui à d'autres activités connexes, qui se traduit par des investissements annuels dans le Programme de santé cardiovasculaire de l'Ontario, le Réseau ontarien de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux, le Réseau des centres ontariens de ressources pour la promotion de la santé, ainsi que dans la Stratégie de lutte contre l'ostéoporose.

Obésité – Saine alimentation et vie active

Le ministère collabore avec les personnes, les organisations, les collectivités et les gouvernements à la création d'une culture de la santé et du bien-être en Ontario. Il facilite les choix santé en appuyant l'adoption d'une démarche intégrée qui favorise l'activité physique et la bonne alimentation. En respectant cette priorité de son programme, le



ministère offre aux Ontariens un environnement sécuritaire qui leur permet de pratiquer des activités physiques, grâce à l'amélioration des infrastructures sportives et récréatives. Par ailleurs, le ministère élabore une stratégie à volets multiples pour améliorer la santé des enfants de l'Ontario, tout en assurant la prévention et la réduction de l'obésité infantile. Cette stratégie englobe les volets suivants :

- nouvel octroi de 10 millions \$ qui favorisera l'exécution d'une stratégie visant à contrer l'obésité infantile;
- Fonds collectivités actives;
- Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers;
- ensemble des programmes favorisant une saine alimentation et une vie active.

Développement du sport et de l'athlétisme

Le ministère se consacre à la promotion et au soutien de la participation et de l'excellence dans le domaine sportif. La pratique des sports rehausse la qualité de vie en contribuant à l'activité physique et en améliorant la santé et les habiletés fondamentales comme l'esprit d'équipe, les aptitudes sociales et interpersonnelles, ainsi que des qualités importantes dans la construction de la personnalité, dont le respect d'autrui et l'autodiscipline.

L'objectif global consiste à favoriser l'instauration d'un système de qualité à rendement élevé, qui permettra d'offrir le soutien et l'entraînement adéquats aux jeunes athlètes dès leur entrée dans l'univers du sport de compétition jusqu'à l'actualisation de leur plein potentiel, qu'ils évoluent au niveau communautaire, scolaire, provincial, national ou international. Tout au long de ces stades de développement, l'aide accordée aux athlètes exige l'adoption d'une démarche coordonnée et concertée, qui fera appel à tous les ordres de gouvernement et à la communauté sportive.

Une participation accrue aux activités sportives, l'aide au développement des athlètes, l'accès amélioré à un entraînement de haut niveau et des possibilités importantes de formation et de compétition favoriseront l'atteinte de ces objectifs multiples.

Promotion de la santé mentale et prévention des toxicomanies

L'objectif de cette priorité du programme vise à réduire les répercussions sur la santé et le fardeau économique engendrés par la maladie mentale et par la toxicomanie grâce à une collaboration avec les partenaires principaux, soit les autres ministères et ordres de gouvernement, les organismes communautaires et le secteur privé. Cette priorité englobe également l'amélioration du bien-être physique et mental. Parmi les mesures adoptées par le ministère figurent le programme Communautés cibles, instauré par le ministère dans le but de combattre l'alcoolisme et la toxicomanie, ainsi que des projets d'intervention dans le domaine du jeu compulsif.

- Le gouvernement s'est engagé à investir 2 % de ses revenus tirés de ses casinos de bienfaisance et de ses machines à sous dans la lutte contre le jeu compulsif.



Organigramme du ministère Ministère de la Promotion de la Santé



** Ressources communes avec la ministère de la Santé et des Soins de longue durée

March 2008



Lois

Le ministère assume l'exécution des lois suivantes :

- Loi sur les centres de loisirs communautaires, L.R.O. 1990, chap. C.22;
- Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chap. H.7, article 7, qui régit en particulier les programmes et les services obligatoires de santé suivants : la prévention des maladies chroniques, la prévention des blessures et des toxicomanies, la santé des enfants et la santé reproductrice, conformément à la description des directives publiées sous l'article 7, ainsi que toute autre disposition de la Loi concernant l'administration ou l'exécution de l'article 7 à l'égard de ces programmes et services;
- Loi sur le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, L.R.O. 1990, chap. M.26, en ce qui a trait à la promotion de la santé;
- Loi sur le ministère du Tourisme et des Loisirs, L.R.O. 1990, chap. M.35, en ce qui a trait aux activités et aux programmes relatifs aux loisirs;
- Loi favorisant un Ontario sans fumée, L.O. 1994, chap. 10, sous sa forme modifiée.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2008-2009 (M \$)

Fonctionnement	388,7
Immobilisations	7,5
TOTAL	396,2

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2008-2009

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère
Administration du ministère	11,1
Programmes de promotion de la santé	385,1



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit

La promotion de la santé est l'art et la science de permettre à chaque personne et à chaque collectivité de bâtir toute une vie en santé pour chacun. Grâce à ses programmes, le ministère de la Promotion de la santé collabore avec d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement et des partenaires communautaires afin d'élaborer et d'exécuter des stratégies et des politiques à l'appui d'une culture fondée sur des modes de vie sains et actifs, renforçant ainsi la durabilité du système provincial de soins de santé. Ces programmes visent à prévenir les maladies chroniques par des projets et des activités d'éducation publique favorisant une saine alimentation, l'activité physique, ainsi que la prévention et l'abandon du tabagisme. Le ministère est aussi responsable du soutien à la pratique des sports amateurs et à l'excellence de la performance. Les programmes communautaires sont au cœur des efforts déployés par le ministère pour influencer favorablement sur les déterminants de la santé.

Crédits et programmes	Prévisions 2008-2009 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2007-2008 \$	Variations %	Prévisions 2007-2008 \$	Chiffres réels provisoires 2007-2008 \$	Chiffres réels 2006-2007 \$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit no 4201 - Ministère de la Promotion de la santé	396 155 900	17 159 300	4,5	378 996 600	372 412 012	399 976 851
Total, y compris mandats spéciaux	396 155 900	17 159 300	4,5	378 996 600	372 412 012	399 976 851
Moins : Mandats spéciaux	--	(127 310 500)	--	127 310 500		--
Total à voter	396 155 900	144 469 800	57,4	251 686 100	372 412 012	399 976 851
Mandats spéciaux	--	(127 310 500)	--	127 310 500		--
Crédits législatifs	64 014	(14 526)	(18,5)	78 540	73 361	67 300
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations	396 219 914	17 144 774	4,5	379 075 140	372 485 373	400 044 151
Redressement de consolidation et autres redressements	(6 482 400)	(277 700)	4,5	(6 204 700)	(8 285 830)	(6 540 780)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	389 737 514	16 867 074	4,5	372 870 440	364 199 543	393 503 371
Actif						
Ministère de la Promotion de la santé	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000
Total à voter - Actif	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000

Pour tout complément d'information financière, veuillez consulter :

<http://www.mhp.gov.on.ca/french/resultsplan/results-08-09.asp>